

137

1654 Februar 28., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN [DEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN

"Ne vous mettez point en peine de l'affaire [- Solforderungen -] des Capitaines [wovon einer H e i n r i c h II. Zurlauben war] elle est accommodée, on s'est departy a la Cour des deux propositions qui estoient contraires aux Capitulations, on fait leurs descomptes et on n'est plus en differend que d'une montre qu'ils demandent sur l'année passée avec celles que l'on leur offre sur la presente pour mettre leurs Compagnies a ... [150] hommes.

Pour ce qui est de nostre affaire de l'Alliance cela nous Incommoderoit de vous envoyer l'argent d'honneur presentement, Je souffre mesme de l'Incommodité de l'absence de nostre Tresorier [wohl Claude de C o r b e r o n gemeint] qui est a Lucerne,¹ Il vaut mieux que Je vous delivre et la pension et l'argent d'honneur tout d'un Coup quand vous m'apporterez le Traicté et les Lettres de Revers scellez du seau de vostre Canton.

Vous pouvez croire que nous ne vous oublierons pas lors, s'il n'est question pour les deux [Zuger] Capitaines [die 16]36 [entlassen worden waren]² que de peu de chose nous les gratiffierons volontiers. C'est ce que Je respondray aux deux lettres que J'ay receues de vous par Zurich et par Lucerne".

1) s. AH 55/136

2) s. AH 55/75

Original, in franz. Sprache - AH 55, 222

138

1654 März 3., Luzern

A

SCHREIBEN VON [RATSHERR KASPAR] PFYFFER [AN DEN ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT II. ZURLAUBEN]

"Das Unpartysch Gricht [Bauernkrieg 1653] hat gester Sin anfang genommen Sye haben ein So starchen Eid das Mir darob gegruset. Verhoff werde Jederman gut recht gehalten Werden

Wegen des Kostens [Vermittlung in Zusammenhang mit dem Bauernkrieg] Mir haben vermeint haben Jederman [einer der Vermittler war Beat II. Zurlauben] contentiert.. Min H. Landaman [Zurlauben gemeint] ich hab 8 [Mann] In Minem hus